V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

MEDIA 2007 — DÉVELOPPEMENT, DISTRIBUTION, PROMOTION ET FORMATION

Appel à propositions — EACEA/03/11

Soutien pour la distribution transnationale de films européens — The «Sales Agent Scheme» 2011

(2011/C 121/22)

1. **Objectifs et description**

Le présent appel à propositions est basé sur la décision n° 1718/2006/CE du Parlement européen et du conseil du 15 novembre 2006 portant sur la mise en œuvre d'un programme de soutien au secteur audiovisuel européen (MEDIA 2007) ([1]).

Un des objectifs du programme consiste à encourager et soutenir la distribution transnationale de films européens récents en fournissant des fonds aux distributeurs, en fonction de leurs activités sur le marché, en vue d'un réinvestissement dans de nouveaux films européens non-nationaux.

Le programme vise également à encourager le développement de liens entre les secteurs de la production et de la distribution, et à améliorer de la sorte la part de marché des films européens et la compétitivité des entreprises européennes.

2. **Candidats éligibles**

La présente note est adressée aux sociétés européennes spécialisées dans la distribution en salles d'œuvres européennes, dont les activités contribuent à atteindre les objectifs susmentionnés des programmes MEDIA, tel que cela est décrit dans la décision du Conseil.

Les candidats doivent être établis dans l'un des pays suivants:

— les 27 pays de l'Union européenne

— les pays membres de l'AELE

— Suisse,

— Croatie

3. **Actions éligibles**

Le système de soutien «agent de ventes» est constitué de deux phases:

— Génération d'un fonds potentiel, qui sera calculé en fonction des activités de la société sur le marché européen pendant une période déterminée.

— Réinvestissement du fonds potentiel: ainsi généré par chaque société, le fonds doit être réinvesti dans 2 modules (2 types d'actions) au plus tard le 1er mars 2013:

1) minimum garanties ou avances payés pour les droits de vente internationaux sur les nouveaux films européens non-nationaux;

([1]) JO L 327 du 24.11.2006, p. 12.

2) et/ou dans la promotion, le marketing et la publicité sur le marché des nouveaux films européens non nationaux.

Action de type 1 & 2:

La durée maximale des actions est de 16 mois à partir de la date de signature du contrat de vente international.

4. **Critères d'attribution**

Un fonds potentiel sera attribué aux sociétés européennes de vente éligibles sur la base de leurs activités sur les marchés européens (plus précisément dans les pays participant au programme MEDIA 2007). Le soutien prendra la forme d'un fonds potentiel (le «fonds») disponible pour les agents en vue d'investissements supplémentaires dans des films européens non nationaux récents.

Le fonds peut être réinvesti.

1) pour financer des minimum garanties ou avances payés pour les droits de vente internationaux sur des nouveaux films européens non nationaux;

2) pour couvrir des coûts de promotion, de marketing et de publicité de nouveaux films européens non nationaux.

5. **Budget**

Le budget total disponible s'élève à 1 000 000 d'EUR.

Il n'y a pas de montant maximum.

La contribution financière accordée est une subvention. Le soutien financier de la Commission ne peut dépasser 50 % des coûts totaux éligibles.

L'Agence se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles.

6. **Délai de soumission des candidatures**

Les propositions en vue de la «création» d'un fonds potentiel doivent être envoyées (le cachet de la poste faisant foi) le **17 juin 2011** au plus tard à l'adresse suivante:

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)
Mr Constantin DASKALAKIS
BOUR 3/66
Avenue du Bourget 1
1140 Bruxelles
BELGIQUE

Seules les demandes soumises au moyen du formulaire de candidature officiel, dûment signées par la personne habilitée à contracter un engagement juridiquement contraignant au nom de l'organisation candidate, seront acceptées. Les enveloppes doivent clairement mentionner les indications suivantes:

MEDIA 2007 — Distribution EACEA/03/11 — International Sales Agent scheme

Les candidatures transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas retenues.

7. **Informations complètes**

Les lignes directrices détaillées à l'intention des candidats, ainsi que les formulaires de candidature, se trouvent à l'adresse suivante

http://ec.europa.eu/culture/media/programme/distrib/schemes/sales/index_en.htm

Les demandes doivent obligatoirement être soumises à l'aide du formulaire prévu et contenir l'ensemble des annexes et informations demandées.